



LE SDEA, VOTRE SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Acteur de l'identité locale, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) constitue un outil de coopération intercommunale spécialisé dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement-épuration.

Fort d'une double culture de service public et d'entreprise au service de 740 000 habitants et de plus de 450 communes du Bas-Rhin, le SDEA véhicule, par l'engagement de ses élus et le professionnalisme de ses 550 agents des valeurs de proximité, de performance et de développement durable.



Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA)
1, rue de Rome / Espace Européen de l'Entreprise
SCHILTIGHEIM / BP 10020 / 67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr



Ensemble, dans l'exigence

© YOUTURIEZ & ORRINGER - Crédit photos : Gettyimages, SDEA / Illustrations : Hugo Mairrelle

POURQUOI TRAITER LES EAUX USÉES ?

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger l'environnement

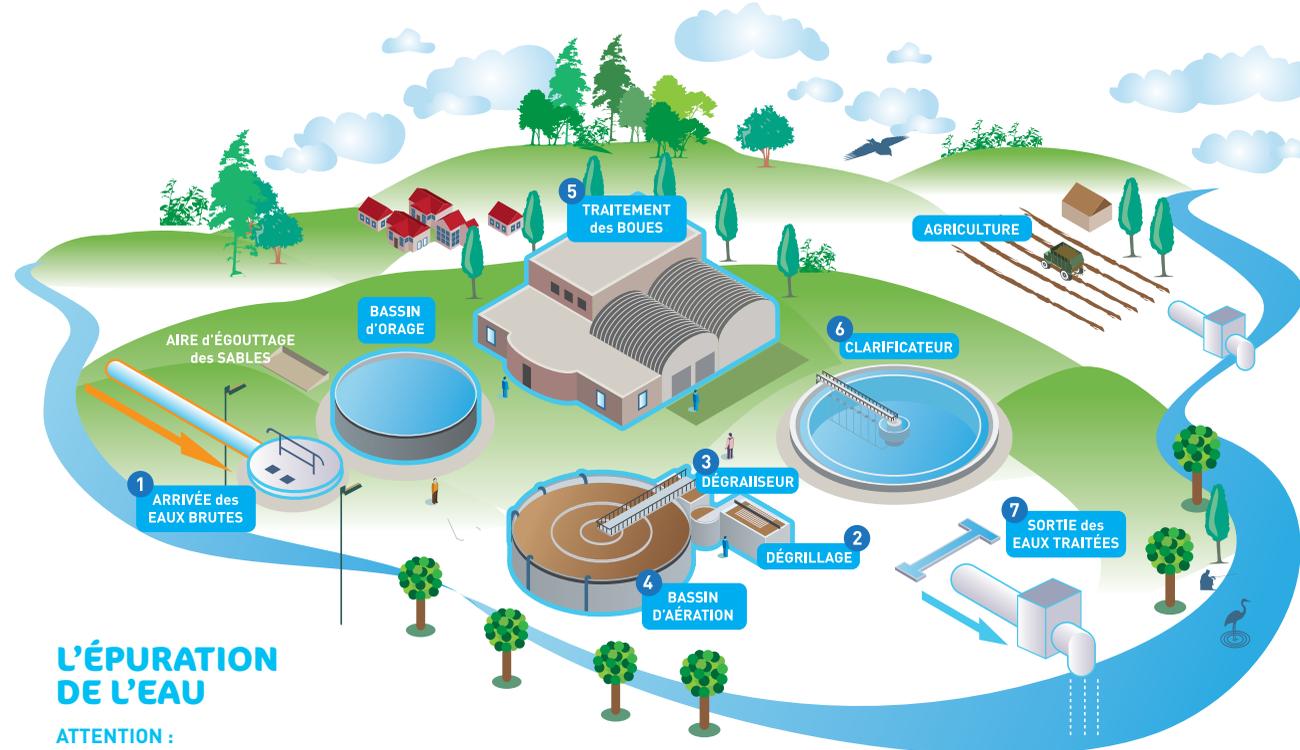
L'assainissement des eaux usées est un impératif pour nos sociétés modernes. Il faut "nettoyer" les eaux usées pour limiter le plus possible l'impact de ces dernières sur nos rivières et nappes souterraines. Collectées par le réseau d'assainissement, les eaux usées contiennent de nombreux polluants. Elles sont acheminées vers une station d'épuration où elles subissent plusieurs phases de traitement afin de diminuer suffisamment la quantité de substances polluantes qu'elles contiennent, avant le rejet au milieu naturel.

COMMENT TRAITER LES EAUX USÉES ?

La station d'épuration traite donc les eaux usées. Elle est installée généralement à l'extrémité d'un réseau de collecte, sur l'émissaire principal, juste en amont de la sortie des eaux vers le milieu naturel. Elle rassemble une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Le pré-traitement** : les éléments les plus grossiers sont retirés grâce à une grille, puis les sables et les graisses sont séparés et récupérés pour être envoyés vers des sites de traitement spécifiques.
- **Le bassin d'aération** : un traitement biologique par des microorganismes dégrade la pollution.
- **Le clarificateur** : l'eau, une fois traitée, transite par ce bassin où elle est séparée des boues avant d'être rejetée dans le milieu naturel.



L'ÉPURATION DE L'EAU

ATTENTION :
L'eau une fois épurée est de qualité suffisante pour l'écosystème. Elle est donc rejetée dans les rivières mais n'est pas potable !



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
du Bas-Rhin

RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT

ADOPTEZ LES BONS GESTES

Je ne jette pas "tout à l'égout"



NOUS UTILISONS DE L'EAU POUR NOUS DOUCHER, TIRER LA CHASSE D'EAU OU FAIRE NOTRE VAISSELLE. UNE FOIS SALIES, CES "EAUX USÉES" SONT REJETÉES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET ACHÉMINÉES À LA STATION D'ÉPURATION OÙ ELLES SONT DÉPOLLUÉES AVANT REJET AU MILIEU NATUREL (RIVIÈRE). LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EST COMMUNÉMENT APPELÉ, À TORT, "TOUT À L'ÉGOUT". OR IL N'EST PAS DESTINÉ À "TOUT" RECEVOIR, IL EST DESTINÉ À RECEVOIR LES EAUX SALES, MAIS SURTOUT PAS LES DÉCHETS !

EN TANT QU'USAGER, QUEL EST MON RÔLE ?

Protéger le réseau d'assainissement n'est pas réservé aux spécialistes. Sur son lieu de travail ou dans son foyer, en ville ou à la campagne, chacun d'entre nous doit être conscient de sa responsabilité et de sa contribution possible à la préservation de notre environnement commun, au bénéfice de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

En effet, tout ce que l'on verse dans nos éviers ou nos WC se retrouve dans nos eaux usées. **La composition des eaux usées est très importante pour une épuration réussie : c'est à ce niveau que nous devons agir !**

JE NE JETTE PAS "TOUT À L'ÉGOUT"

VOICI UNE LISTE DE PRODUITS QUI DOIVENT **IMPERATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUBELLES, DÉCHETTERIES OU PHARMACIES**. CE GESTE SIMPLE ET ÉCO-CITOYEN PERMETTRA À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL.

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES
 Epluchures fruits et légumes	Compostage déchets ménagers	Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus si ils ne sont pas recyclés.
 Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures)	Déchetterie	Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.
 Les médicaments	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.
 Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
 Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Avant d'ouvrir les emballages, **consultez les étiquettes**. Les produits polluants sont identifiables grâce à des symboles explicites. Ils nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés.

A SAVOIR :

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les ordures ménagères, les lingettes, les effluents des fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage... (Article R 1331-2 du code de la santé publique)

PEUT-ON JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ?

IL NE FAUT SURTOUT PAS JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, elles sont un **véritable fléau pour celui-ci**. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Des conséquences plus que dommageables car elles **augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau**.



ATTENTION :
APRÈS UTILISATION, JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !
LES LINGETTES SONT SOUVENT DITES "BIODÉGRADABLES". EN RÉALITÉ, ELLES NE LE SONT PAS SI VOUS LES JETEZ AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (PAR EXEMPLE DANS VOS TOILETTES), ELLES N'ONT PAS LE TEMPS SUFFISANT POUR SE DÉGRADER AVANT LEUR ARRIVÉE DANS LES STATIONS D'ÉPURATION.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kg de déchets par an, soit 20 fois plus de déchets en moyenne que d'utiliser un détergent en flacon et des chiffons !